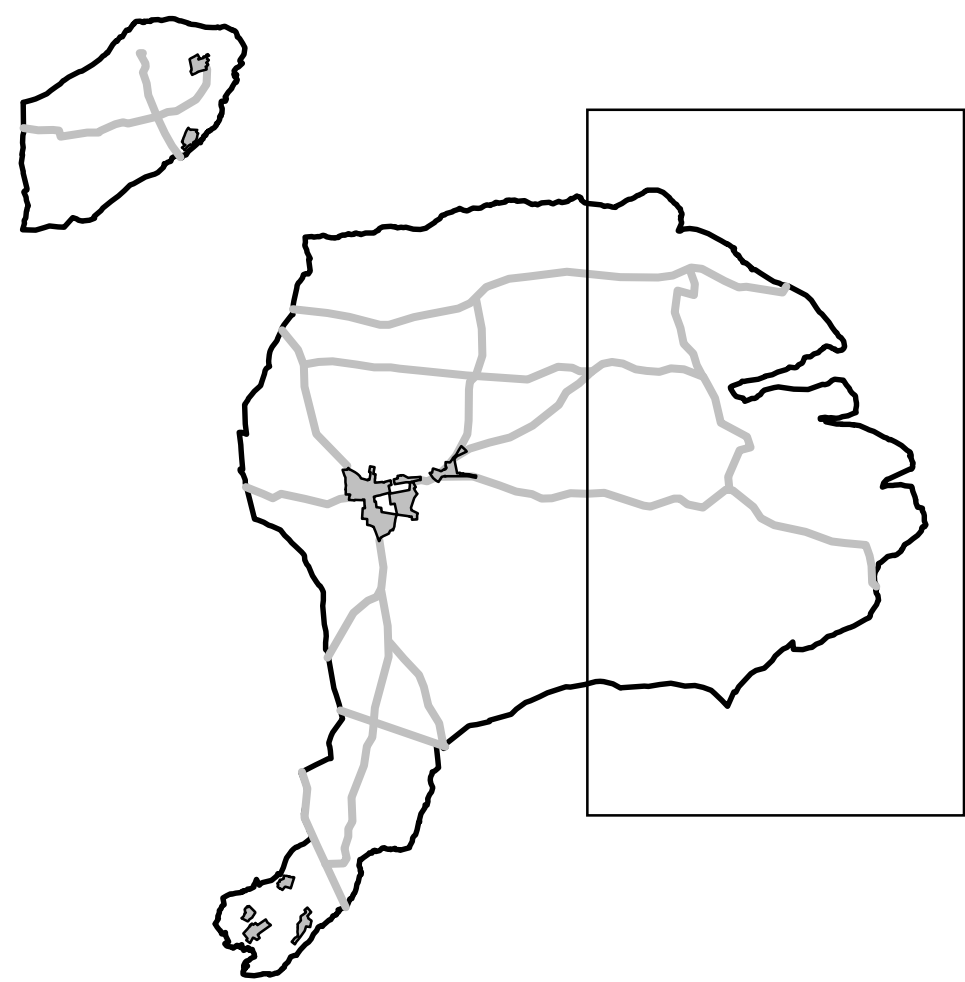


P.L.U
PLAN LOCAL D'URBANISME
Commune d'ARGOL

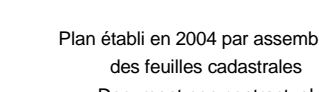


DOCUMENTS GRAPHIQUES

3.1

Révision prescrite par délibération du CM le : 27 juin 2002
 Débat préalable organisé au sein du CM le : 08 juillet 2005
 PLU arrêté par délibération du CM le : 14 octobre 2005
 PLU approuvé par délibération du CM le : 15 septembre 2006
 PLU rendu exécutoire le : 15 novembre 2006

échelle : 1/5 000 ème



Bernard LEOPOLD Architecte D.P.L.G. et U. de M. (Morlaix) - Urbaniste
 15, place des cèdres 29200 Morlaix - tél : 02 98 63 24 05 - fax : 02 98 63 79 83

- Zones urbaines**
- UA zone urbaine du centre bourg et développement proche
 - UC zone constructible de type pavillonnaire
 - UD hameaux littoraux
 - UI zone d'activités
 - UT zone d'équipements touristiques

- Zones d'urbanisations futures**
- 1AUc urbanisation future à vocation d'habitat
 - 1AUca urbanisation future à vocation d'habitat en coeur de bourg
 - 2AUc urbanisation future à vocation d'habitat subordonnée à une modification du PLU

- Zones naturelles et forestières**
- N zone de richesses naturelles
 - NE zone naturelle destinée au fonctionnement de la station d'épuration
 - NB exclus des espaces remarquables
 - NH bâtiment non agricole au sein de l'espace rural
 - NL espaces remarquables (L. 146.6 du code de l'urbanisme)
 - NN site archéologique de type2

Zones agricoles

- A zone agricole

- limite de zones
- zone d'application de la loi sur le bruit
- élément à protéger au titre de l'article L. 123-1 7°
- élément paysager à protéger au titre de l'article L. 123-1 7°
- chemin piéton à conserver ou à créer
- emplacement réservé et numéro de l'emplacement
- intitulé du zonage
- tracé indicatif de voirie
- accès à titre indicatif
- bâtiment agricole identifié au titre de l'article L. 123-3-1 du CU - changement de destination
- espace boisé classé
- site archéologique de type 1
- site archéologique de type 2
- application de la loi Barrière
- bande de 100 mètres- Loi Littoral
- espaces proches du rivage

